

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPALE DU 18 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-huit juillet à 19h05, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Gabrielle BROCHAND-DULAC, Maire. Conformément aux directives données le 19/11/2021 par le bureau du contrôle de légalité et de l'intercommunalité indiquant le retour des règles dérogatoires de fonctionnement des assemblées délibérantes, cette séance s'est tenue dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sur convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, conformément aux articles L 212-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Une retransmission via les réseaux sociaux (Facebook) a été assurée.

Le port du masque individuel a été recommandé. Les gestes barrières (avec mise à disposition de gel hydroalcoolique), les règles de distanciation et l'aération de la salle ont été appliqués. La passe sanitaire n'a pas été exigé puisque celui-ci n'est pas obligatoire pour participer ou assister à une séance d'un organe délibérant et ce, quel que soit le nombre de personnes y participant.

Etaient présents : François ROUSSARD, Christine LE BONTÉ, Sophie DELAHAYE, Marianne MAILLARD, Sébastien UGGERI, Gabrielle BROCHAND-DULAC, Cédric RENAUD, Sébastien LAVANDIER, Marion MAKARA, David LEFEBVRE. Soit 10 élus sur 15.

Etaient absent(e)s excusé(e)s : Nicole BROUT ayant donné pouvoir à Marianne MAILLARD, Mariana NÉHOU ayant donné pouvoir à François ROUSSARD, Emmanuel CROTEAU ayant donné pouvoir à Gabrielle BROCHAND DULAC, Valérie LEMAÎTRE ayant donné pouvoir à Gabrielle BROCHAND DULAC, Sephora PENCRANE
Suite à l'appel, Madame le Maire précise que le quorum est atteint. Le conseil municipal peut donc légalement délibérer conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour rappel, contrairement aux périodes normales, le quorum est fixé au tiers des membres du conseil municipal jusqu'au 31 juillet 2022.

Le conseil municipal de la commune étant composé de 15 membres, le quorum est fixé à 5 personnes. Le quorum étant respecté, l'assemblée peut légalement délibérer.

Date de la convocation : 11/07/2022

Date d'affichage de l'ordre du jour du conseil municipal : 11/07/2022

Madame Marion MAKARA a été désignée secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR :

1. Délibération : autoriser Madame le Maire à signer un nouvel emprunt dans le cadre de l'acquisition d'une classe modulaire et du projet de réserve incendie,
2. Modification BP 2022.

Questions diverses.

1. **DÉLIBÉRATION : Autoriser Madame le Maire à signer un nouvel emprunt dans le cadre de l'acquisition d'une classe modulaire et du projet de réserve incendie :**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal, le programme d'investissements de l'exercice 2022.

Objet des investissements : L'acquisition de la classe modulaire, des travaux de mise aux normes de la défense incendie, et divers petits investissements,

Dépenses		Recttes (en €)	
Total travaux HT		80 765,00	Apport
Classe modulaire	74 993,00		Subventions notifiées DETR
Raccordement classe modulaire	1 527,00		Subventions DEPARTEMENT
Rampe accès	4 245,00		Subvention attendue FDC
TVA		16 153,00	FC TVA
			Prêt court terme relais (subvention et / ou FC TVA) durée 2 ans
			Prêt Long Terme (max 10 ans)
			30 287,95
Total TTC		96 918,00	96 918,00

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après échange de vues :

- Prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté.
- Détermine comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet.

PLAN DE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Montant HT 50 000 €

Mode de financement proposé :

Emprunt moyen long terme 50 000 €

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire,

- Christine LE BONTÉ intervient :

Je voudrais établir une synthèse de tout ce dossier relatif à la nouvelle classe mobile :

1) L'évolution du projet :

Le projet d'une nouvelle classe a été brutal et rapide : il y avait urgence. Ce serait une location pour un an ou deux.

En fait la classe qui devait arriver en décembre n'a pas été livrée et l'année scolaire s'est déroulé à peu près correctement, nous avons économisé au moins 15 000€ (je ne compte pas les fluides et les heures de ménages) . Tous les enseignants et animateurs du Centre de loisirs ont réussi à assurer leur mission, avec moins de confort, il faut en convenir.

En novembre 2021, le projet change : L'acquisition moins couteuse est retenue avec un engagement de 5 ou 6 ans au moins. Mme Le maire rencontre la sous-préfète qui vous assure de son soutien. Tous les partenaires : EPN, le Conseil départemental s'engageant à verser toutes les subventions, il ne restait que 14 000 € environ à charge de la commune.

Dans cette assemblée, je suis la seule à demander de poursuivre les économies en mutualisant des locaux comme beaucoup d'écoles le font encore. Je suis la seule à mettre en doute des subventions dont l'accord n'est pas du tout officiel. Je suis la seule à dire il nous faut à terme une école maternelle sur le stade. Et je me souviens de toutes vos remarques : que je ne proposais rien, que j'étais toujours contre vos propositions.

Je reste fermement opposé à ce projet qui n'est pas indispensable. Les effectifs des classes seront à 23 en septembre 2022 et donc permettront de dégager de la place pour le périscolaire. Il faut mutualiser et convaincre tous les acteurs de l'école que c'est dans leur intérêt pour réaliser un projet durable.

2) Le financement du projet :

Que se passe-t-il aujourd'hui ? Nous devons nous endetter de toute urgence ?

En mai vous nous informiez de la nécessité de recourir à un emprunt car le Conseil départemental ne financerait pas notre projet au niveau espéré. Cet emprunt d'un montant de 50 000 € était proposé à taux variable. Aucune information comme quoi éventuellement il y avait une autre offre.

Le 7 juin, je vous ai adressé un mail pour indiquer mon désaccord sur un emprunt à taux variable. Je vous indiquais que c'était fort dangereux puisque l'on savait tous depuis longtemps que le taux d'intérêt du livret A allait suivre la progression depuis plus de 6 mois. Et donc que l'on a des chances d'avoir un taux d'intérêt livret A à 8%. Donc je vous ai alerté.

Aucune réponse de votre part, vous auriez pu me préciser qu'une autre proposition était en cours. Le 30 juin, vous êtes dans l'attente d'une proposition d'une autre banque et je me réjouis que vous ayez suivi mes conseils,

peut être que vous aviez eu l'idée mais c'est dommage de ne pas le dire, et de voir que nous avons là deux propositions dont une à taux fixe. Donc résultat, effectivement si l'on élimine tout de suite le projet à taux variable et bien encore une fois on ne compare pas avec d'autres situations de banque. Une gestion « en bon père de famille » nécessite plusieurs devis et ayant abandonné les propositions à taux variable, nous n'avons ce soir qu'une seule proposition. Il faut plus de propositions pour être certain que l'on dispose de la solution la moins chère.

Je voudrais rapidement souligner aussi que je suis très satisfaite du travail du CAUE qui propose effectivement une maternelle en dehors des locaux actuels. Mes propositions n'étaient pas utopiques et je les avais déjà formulées en 2017.

Comment se présente donc le plan de financement de la classe ? Qu'est ce qui reste à la charge de la commune ? On n'a jamais eu l'information.

A quel moment le projet de la classe mobile définitif a-t-il été présenté au Conseil municipal ? J'étais un petit peu absent, je l'ai peut-être raté mais je ne l'ai pas lu dans les comptes rendus mais vous avez sans doute la réponse.

Sur la question comptable : Effectivement il faut faire apparaître l'emprunt en ressources, je suis tout à fait d'accord. Je m'interroge sur le fait que ce soit en contre partie sur de l'excédent de fonctionnement, c'est-à-dire que l'on diminue l'excédent de fonctionnement parce que l'on a des ressources nouvelles mais pourquoi l'excédent de fonctionnement ? Parce que l'on a des mauvaises informations ou des rectifications sur les recettes ou des dépenses supplémentaires, ou il y a peut-être quelque chose que je n'ai pas compris... donc je vous pose la question

Pour finir et bien quand on n'a pas les moyens financiers, il faut trouver des solutions pragmatiques. Il vous faut assumer les emprunts et les mauvais choix de la mandature précédente avec les élus de votre liste. Malheureusement pour Grossœuvre, je doute que vous arriviez d'ici la fin du mandat à une situation financière assainie puisque l'on emprunte alors que ce n'était pas prévu. Cela veut dire que l'on n'est pas capable de planifier une année, on a planifié en février et au mois de juillet il y a une urgence.

- Sébastien UGERRI : Le coût de la classe était planifié.
- Christine LEBONTÉ : Les 14 000€ étaient planifiés mais pas les 50 000€. Quel était le montant de la subvention du conseil général attendu ?
- Sébastien UGERRI : Tu as reçu le CAUE 27 comme nous ici, tu sais très bien que pour sortir ce projet, la première pierre c'est dans 5 ans dans le meilleur des cas. Le besoin de l'école il n'attend pas 5 ans. Le besoin de l'école est là, toi tu dis qu'effectivement il y a assez avec les bâtiments existants et qu'il n'y a qu'à mutualiser. Je peux te dire que l'on a tourné dans tous les sens la chose, pas tout seul de notre côté mais en écoutant la partie professeur et périscolaire. Pour ce qui est des heures de ménage, c'est un vrai chamboulement et avec des horaires qui sont complètement atypiques avec des personnes qui vont travailler jusqu'à des 20h le soir. Sur ce point-là, en tous cas je ne te rejoins pas. Pour moi, il y a urgence. Je laisse la partie finance à Gabrielle.
- Gabrielle BROCHAND DULAC : Finalement le département va nous soutenir parce que je suis retournée les voir et ils ont reconsidéré notre demande. En revanche, la subvention initiale était de 40% ce qui représentait ± 30 000€ et elle sera de 30%, ce qui nous ramène à 22 497€. Nous avons également un soutien attendu de l'EPN en fond de concours à hauteur de 14 000€.
- Christine LE BONTÉ : ça fait quoi comme reste à charge ?
- Gabrielle BROCHAND DULAC : le montant de la classe modulaire est de 75 000€, il y a un raccordement électrique de 1527€ et une rampe d'accès à 4245€. Le reste à charge pour la commune est de 14 000€
- Sébastien UGERRI : Ce qui représente moins que le coût d'une année de location.
- Christine LE BONTÉ : Mais du coup, ça fait plus de reste à charge. Qu'est ce qu'on a d'autre comme financement ?
- Gabrielle BROCHAND DULAC : La DETR à 40% (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), ce qui représente 30 000€.

Ensuite, je tiens quand même à rebondir sur le fait que cette année la mutualisation avec le périscolaire s'est bien passée. Une particularité au mois de septembre, c'est que nous ne sommes plus à 7 classes mais à 8 classes.

Ce qui fait que le périscolaire perd sa salle que nous lui avons attribuée sous la véranda. La mutualisation au 1^{er} septembre va être beaucoup plus difficile à vivre, puisque nous allons avoir 2 groupes de périscolaires avec un groupe de maternelles et un groupe d'élémentaires. Le groupe de maternelles devant occuper la salle de motricité et le dortoir. Ce qui nécessite de mettre en place une logistique très complexe. A terme, je maintiens que cette 3^{ème} classe va permettre à partir du 1^{er} novembre de réattribuer une salle au périscolaire et de faciliter l'organisation et le travail des différentes équipes pédagogiques. Aujourd'hui au niveau de la commune, nous avons des marges de manœuvre qui sont limitées et s'il y a bien un point sur lequel nous pouvons agir c'est sur l'éducation des enfants. Donc si l'on peut faciliter leur instruction, instruction que l'on ne peut négliger car cela a un impact à la fois sur l'emploi, la formation, la productivité économique de notre pays. Si l'on peut apporter une pierre à cet édifice à notre humble niveau et bien je suis très fière de pouvoir le faire.

Après concernant l'endettement, effectivement j'aurais aimé pouvoir faire autrement. Néanmoins la crise économique passe par là et notre budget de fonctionnement va comme beaucoup de communes en pâtir. Dans quelles proportions ? je dois en faire les projections et il me paraissait être prudente d'accepter cette proposition de crédit plutôt qu'aller puiser dans les réserves de la commune. Néanmoins, la commune s'est désendettée. Au 31/12/2020, la commune était en surendettement mais à partir de 2021 le ratio d'endettement est repassé en dessous de 1, puisque l'on est à 0.77. Et malgré ce nouvel emprunt, nous resterons à 0.77. Cela reste un taux élevé mais la commune n'est plus en surendettement.

Enfin, il est évident que nous allons continuer à travailler sur le budget de fonctionnement afin de limiter les dépenses pour essayer d'absorber les augmentations que l'on a pu avoir.

Christine LE BONTÉ : Sur le premier point : je suis enseignante et j'ai voué ma vie et encore maintenant à ce que les élèves de toutes familles travaillent le mieux à l'école. Mais je reste convaincue que le fait qu'il y ai une cour si petite, qu'ils aient peu de temps, suffisamment pour se ressourcer. Je pense que cela n'aide pas du tout à l'éducation. Et le fait qu'ils travaillent dans le bruit, puisqu'il y a encore moins de place. C'est bien d'avoir des classes, des classes mais c'est quand même très important ces moments de détente.

On a chacun notre point de vue, maintenant je vous réexplique pourquoi. Parce que l'on dirait que ça ne m'intéresse pas d'éduquer les enfants. Alors que non pas du tout, c'est quelque chose d'hyper important et la situation actuelle de l'enseignement au niveau national m'inquiète énormément. Donc effectivement si nous on peut apporter notre pierre, ce sera très bien. Mais là on va rester dans des conditions difficiles durant encore 5/6ans, 7ans, 8 ans.

Sébastien UGGERI : Bien sûr, on le sait tous très bien. Ça fait X temps qu'on t'entend à ce sujet-là, mais tu ne fais pas de propositions.

Marion MAKARA : Comment auriez-vous gérée cette urgence à la rentrée de septembre ? Qu'auriez-vous fait ?

Christine LE BONTÉ : J'aurais essayé que l'on s'organise dans les classes pour avoir le temps de loisirs

Sébastien UGGERI : C'est ce que l'on a essayé de faire Christine.

Christine LE BONTÉ : Je ne l'aurais pas fait comme vous.

Sébastien UGGERI : Donc en fait, tu aurais imposé une façon de voir communale aux maitresses ..

Christine LE BONTÉ : Je vous l'ai dit, j'aurais travaillé sur la mutualisation et j'aurais aménagé. Les classes vont être petites, 23 élèves dans les classes ça laisse de la place et on aurait pu faire autrement.

Sébastien UGGERI : Moi je ne suis pas professeur et ce travail nous l'avons réalisé avec le corps enseignant et le SIVU CIGALE. Nous avons donc écouté leurs besoins et avons fait ce choix car les classes telles quelles sont n'étaient pas mutualisables à l'extrême.

Christine LE BONTÉ : Non elles ne sont pas mutualisées du tout.

Sébastien UGGERI : Je t'invite à venir voir un petit peu comment cela se passe dans l'école.

Christine LE BONTÉ : Bien, pour le taux d'endettement. Madame le Maire vous savez bien que l'on parle aussi de capacité de financement. Et là-dessus, on ne s'est pas amélioré. Donc ça reste problématique parce que l'on a quand même un nombre d'années assez élevées pour rembourser notre dette. Alors j'espère que cela va s'améliorer et que l'on en parlera plus.

Gabrielle BROCHAND DULAC : On a 7 ans.

Christine LE BONTÉ : C'est encore beaucoup, on est à 4 dans notre strate. Je vous donne un autre éclairage que le vôtre.

Sébastien UGGERI : Qu'est ce que tu aurais fait pour pouvoir nous désendetter ?

Sébastien LAVANDIER : Tu donnes un éclairage mais tu ne proposes pas de solutions.

Christine LE BONTÉ : Mais si, je vous dis que les dépenses de fonctionnement depuis le départ n'ont pas été assez réduites. Je le dis encore, il faudrait travailler sur tous les postes.

Gabrielle BROCHAND DULAC : On a travaillé sur tous les postes.

Christine LE BONTÉ : Voilà c'est bien, donc on ne peut pas faire mieux. Mais moi je vous donne mon point vu.

Gabrielle BROCHAND DULAC : Je peux quand même vous citer les postes sur lesquels on a travaillé sur les espaces verts et on a fait des économies considérables, l'affranchissement, les photocopieurs, la masse salariale, le fleurissement, les fournitures. On a travaillé sur le budget de fonctionnement, il y a encore une petite marge d'amélioration mais on va arriver au bout du bout. Par contre, on ne pourra pas lutter contre l'inflation.

Christine LE BONTÉ : Là-dessus, je suis bien d'accord. Mais il ne faut pas oublier, que les impôts sont indexés dessus donc les recettes vont également augmenter en même proportion. Les bases vont être revalorisées.

Mais vous savez aussi ce qui est inquiétant, et que personne ne dit, c'est l'endettement de l'EPN. Et ça on va être concerné comme on a été concerné par le SIVU CIGALE. Il ne faut pas oublier ces choses-là. Je suis très très inquiète de l'endettement de l'EPN et vous le savez bien, vous devez le suivre. Vous le voyez c'est considérable. La ville d'Evreux pareil.

Sébastien UGGERI : Moi, je ne suis pas de la ville d'Evreux, je suis commune de Grosseoeuvre. Ce n'est pas le sujet ce soir.

Christine LE BONTÉ : Oui mais c'est important car nous sommes liés avec tous ces gens-là. C'est tout ce que je veux dire. Quand SIVU CIGALE ne marche pas bien, on est lié.

Sébastien UGGERI : Bien sûr que c'est important, nous sommes liés. Encore une fois, en terme politique vu que c'est ce que tu es en train de faire. Tu as toute vocation à monter à l'EPN et à faire entendre ta voix.

Christine LE BONTÉ : Non je ne suis pas représentante

Sébastien UGGERI : Effectivement, tu n'es pas représentante dans les commissions mais tu as toute vocation via ton parti politique. ...on ne va pas faire de politique ce soir.

Christine LE BONTÉ : vous vous êtes représentant, ce n'est pas de la politique. Mais ca y est voilà. C'est bien

Sébastien UGGERI : je ne crois pas que le sujet de ce soir soit l'EPN

Christine LE BONTÉ : oui, de toute façon maintenant, nous ne sommes plus à ca prêt. Dites tout ce que vous voulez.

Gabrielle BROCHAND DULAC : Est-ce que l'on peut passer à la délibération ?

Durée du prêt : je vous propose 10 ans. Qu'en pensez-vous ?

Sébastien LAVANDIER : Moi ce que je préférerais c'est que ce soit absorbable de manière facile, si 10 ans c'est facilitant.

Gabrielle BROCHAND DULAC : ok. Et en trimestrialité car le taux est moindre, il est à 2.13% au lieu de 2.29%
Donc si tout le monde est d'accord on partirait sur 10 ans, trimestrialité et frais de dossier 80€.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve à la majorité la proposition de Mme le Maire. Madame LE BONTÉ indique qu'elle s'abstient. Et après avoir délibéré :

DÉCIDE de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine les financements nécessaires correspondant au plan de financement sus décrit, soit :

Financement « moyen / long terme » d'un montant de 50 000 € dont les modalités sont ci-dessous :

Montant de l'emprunt	50 000 €
Taux actuel :	2.13 %
Durée du crédit	10 ans
Modalités de remboursement	trimestriel soit un remboursement de 1391.16€/ trimestre
Type d'échéance :	échéances constantes
Frais de dossier :	80 €

Les conditions de taux proposées ont une date de validité déterminée dans le temps.

Pour bénéficier des conditions ci-dessus, votre accord sur notre proposition doit nous parvenir par mail avant le 20/07/2022.

Au-delà de cette date, le taux du contrat sera celui en vigueur à la date de réception de l'acceptation de l'offre par la Caisse Régionale.

Prend l'engagement au nom de la Collectivité :

- d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement du capital et des intérêts des emprunts ainsi contractés.

Confère en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Mme le Maire de GROSSOEUVRE pour la réalisation de ces concours, la signature des contrats à passer avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Normandie-Seine et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DÉCIDE

D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents se rapportant à cet emprunt.

ADOPTÉ : à la majorité des membres présents, Madame LE BONTÉ indique qu'elle s'abstient.

Détail du vote : Délibération : Autorisation à Mme le Maire de signer un nouvel emprunt dans le cadre de l'acquisition d'une classe modulaire et du projet de réserve incendie			
Nombres de membres	En exercice : 15	Présents : 10	Pouvoirs : 4
Nombre de suffrages	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
	14	0	1

2. DÉLIBÉRATION : DÉCISION MODIFICATIVE – BUDGET 2022 :

Vu l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,

Vu la délibération numérotée et référencée « 12 2022 approbation du budget primitif 2022 » prise par le conseil municipal de Grossœuvre lors de sa séance du 07/03/2022, approuvant le budget primitif 2022,

Sous réserve du respect des dispositions des articles L.1612-1, L.1612-9 et L.1612-10 du code général des collectivités Territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

En section investissement, il convient notamment de prendre en compte la recette suivante :

- Emprunt à souscrire au crédit agricole pour un montant de 50 000 €

La décision modificative est détaillée ci-dessous :

CHAPITRES	NATURE	LIBELLE DE LA RECETTE	Budget primitif 2022	DM1 (18/07/2022)	Total Budget + DM
16	161	Emprunt crédit agricole		50 000,00	50 000,00
		TOTAL CHAPITRE 16 - Emprunts et dettes assimilées	-	50 000,00	50 000,00
021					
ORDRE	021	Virement de la section de fonctionnement	163 393,90	-50 000,00	113 393,90
		TOTAL CHAPITRE 021 - Virement section de fonctionnement	163 393,90	-50 000,00	113 393,90

Christine LE BONTE demande à Madame le Maire : Vous avez fait le choix de ne pas prendre sur les réserves de la commune. Expliquez-moi, je ne comprends pas. Nous avons de l'argent en banque 200K€ et on préfère emprunter, ce n'est pas logique.

Gabrielle BROCHAND DULAC : Si, c'est de la trésorerie.

Christine LE BONTE : Et avec 200k€, nous avons quand même besoin d'une ligne de crédit ?

Gabrielle BROCHAND DULAC : Oui, nous devons maintenir un fond de roulement. Normalement, il faut 3 mois de charges réels. Soit 90 jours et aujourd'hui nous sommes à 88 jours.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE** :

⇒ **D'APPROUVER** la décision budgétaire modificative telle qu'elle est présentée ci-dessus.

ADOPTÉ : à la majorité des membres présents, 1 abstention.

<u>Détail du vote : Délibération – modification budget 2022</u>			
Nombres de membres	En exercice : 15	Présents : 10	Pouvoirs : 4
Nombre de suffrages	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
	14	0	1

3. QUESTIONS DIVERSES

Christine LE BONTE : à quel moment le projet de la classe modulaire a été présenté en conseil municipal sur sa forme, son permit de construire car moi je ne savais pas qu'elle allait être posée au bord de la clôture...

L'assemblée répond à Mme LE BONTE que c'était lors d'une réunion où elle n'était pas présente.

Christine LE BONTE : c'était dans le compte rendu d'un conseil municipal ?

L'assemblée répond par la négative, c'était dans le cadre d'une réunion de commission.

Christine LE BONTE : Et on n'a pas eu de compte rendu de commission ? Il y avait les plans etc...

L'assemblée répond que oui, tout a été présenté en commission.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45



Le Maire, Gabrielle BROCHAND DULAC



